



**PRÉFET
DE L'ARDÈCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale du travail, de
l'emploi, des solidarités et de la
protection des populations**

DISPOSITIF HIVERNAL 2022/2023

D'ACCUEIL, D'ORIENTATION

ET DE MISE A L'ABRI

DES PERSONNES SANS DOMICILE

EN ARDECHE

(mis à jour le 25 octobre 2022)

SOMMAIRE

Introduction – Présentation du dispositif.	P 3
I - Rôle du SIAO	P. 3
II - Les mesures hivernales 2022-2023	P. 4
III - Déclenchement du plan	P. 5
IV - Continuité des prises en charge pour anticiper la sortie de l'hiver	P. 6
Capacité par niveau de vigilance et typologie du public accueilli	P. 7
Schéma de déclenchement du dispositif hivernal	P. 8
Schéma d'organisation hivernale 2022/2023	P. 9
Cartographie des structures	P. 10

INTRODUCTION

Le service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) est l'acteur central du rapprochement de l'offre et de la demande d'hébergement tout au long de l'année dans le département de l'Ardèche.

Par l'intermédiaire de sa **plate-forme téléphonique d'accueil "115"**, ce service dispose d'une visibilité quotidienne des places disponibles dans les différentes structures susceptibles d'accueillir des personnes sans abri et est en mesure de les orienter, en fonction des disponibilités, vers les solutions d'hébergement les plus adaptées (structures d'hébergement d'urgence, nuitées d'hôtel).

En période hivernale, les besoins en hébergement sont accrus nécessitant une mobilisation renforcée du dispositif déjà existant. Cette mobilisation est effective au regard des facteurs suivants:

- le niveau de vigilance météo France,
- les conditions climatiques et notamment la température ressentie (estimation de l'impact sur les organismes par la combinaison de la température effective et de l'action du vent),
- le taux d'occupation du dispositif d'hébergement.

Dans le département de l'Ardèche, les modalités de mise en œuvre du plan hivernal font l'objet d'une concertation entre la Direction départementale de l'emploi, du travail, de la cohésion sociale et de la Protection des Populations (DDETSPP) en lien avec le SIAO et les opérateurs concernés.

En cas d'activation du dispositif hivernal, le SIAO demeure le pivot essentiel du dispositif en tant que "centre opérationnel" de collecte des places disponibles et d'orientation des personnes en difficulté sollicitant une mise à l'abri. A chaque déclenchement de niveau supérieur du dispositif, des capacités d'accueil supplémentaires sont activées. Ces capacités viennent s'ajouter à celles déjà disponibles au niveau inférieur.

La DDETSPP évalue tous les jours le niveau d'occupation afin d'anticiper une éventuelle saturation.

I – ROLE DU SIAO

Le SIAO 07 est géré par l'Association ANEF Vallée du Rhône à Privas, coordonne l'ensemble des dispositifs, de l'hébergement d'urgence à l'hébergement d'insertion jusqu'au logement.

L'article L.345-2-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles stipule « qu'une convention est conclue dans chaque département entre l'Etat et une personne morale pour assurer un service intégré d'accueil et d'orientation ». En Ardèche, une convention d'objectifs a été signée en 2016 entre le préfet et l'ANEF Vallée du Rhône. Elle reprend les missions législatives du SIAO :

- recenser les places d'hébergement et de logement adapté, y orienter les ménages évalués par un Travailleur social et suivre leurs parcours
- contribuer à l'identification des personnes en demande de logement, si besoin avec accompagnement social
- participer à la coordination des acteurs de la veille sociale et à l'observation sociale.

La convention prévoit d'autres missions spécifiques, notamment :

- continuer et participer au déploiement de l'application SI SIAO qui permet de saisir les demandes d'offres d'hébergement. Système d'information partagé afin de gérer en temps réel les disponibilités.
- améliorer la fluidité des parcours entre l'urgence, l'insertion et le logement
- animer le réseau opérationnel (commission hebdomadaire) et le partenariat (comité de pilotage).

Le 115

Le 115 est un numéro d'appel gratuit qui permet aux personnes d'avoir accès à des places d'hébergement d'urgence sur la base d'une évaluation sociale.

Le 115 est avant tout destiné aux personnes sans abri.

Un particulier peut appeler le 115 pour signaler une personne en détresse dans la rue. Pour que ce geste soit efficace, les écoutants du 115 demanderont quelques informations indispensables pour organiser la prise en charge de la personne : des indications permettant de la reconnaître (sexe, âge, personne isolée ou groupe...), de la localiser et de mieux connaître ses besoins (état général, physique et moral).

Depuis le, 1^{er} janvier 2015 il est mutualisé avec le département de la Drôme.

II – LES MESURES HIVERNALES 2022-2023

1. Capacité à l'année :

La capacité totale de places d'hébergement d'urgence ouvertes à l'année est de 124 places. En effet, lors de la campagne hivernale 2021/2022, 24 places hivernales ont été pérennisées.

2. Capacité en période hivernale :

En complément de ces 124 places pérennes, 7 places hivernales supplémentaires seront ouvertes du 1^{er} novembre 2022 au 31 mars 2023, se répartissant ainsi :

- ANEF PRIVAS : 4 places.
- Entraide et Abri TOURNON : 3 places.

Soit un total de 131 places d'hébergement d'urgence.

3. Titres de transport :

Les associations ont la possibilité de délivrer elles-mêmes des titres de transport aux personnes orientées vers un centre d'hébergement d'urgence et qui sont en difficulté pour s'y rendre. Cette offre vise à minimiser les refus d'orientation par manque de moyen de transport.

4. Hôtel

En cas de saturation de places, le SIAO pourra avoir recours à la mise à l'abri à l'hôtel pour les personnes vulnérables selon les critères suivants, non cumulatifs :

- présence d'enfants
- femme enceinte
- détresse médicale
- les personnes victimes de violences familiales ou conjugales.

Modalités de prise en charge à l'hôtel des publics :

Les orientations et prises en charge au titre de l'hébergement se feront par le 115 pour toutes les situations.

S'agissant des situations ne relevant pas des critères définis ci-dessus, un diagnostic social sera établi par l'équipe du SIAO, laquelle émettra un avis sur l'opportunité de la prise en charge au titre de l'hébergement.

Une proposition de prise en charge sera soumise à la DDETSPP dans les plus brefs délais. Elle fera l'objet d'une décision d'admission ou de refus d'admission.

5. Maraudes

du 1er novembre 2022 au 31 mars 2023

- a) UL TOURNON les lundi mercredi et vendredi de 18h à 21h30
- b) UL VALS AUBENAS les mardi et vendredi de 17h à 20h30
- c) UL CENTRE ARDECHE les mardi et jeudi de 17h30 à 20h30 début mi-novembre

a) UL TOURNON : Maraudes les lundi, mercredi et vendredi

1 zone régulière : TOURNON – SAINT JEAN DE MUZOLS – VION – ARRAS – SARRAS - MAUVES – CHATEAUBOURG puis sur appel du 115 jusqu'à Guilhaud Granges si besoin.

2^{ème} zone : période de grand froid sur demande de la préfecture TOURNON – SARRAS – TALENCIEUX – ANNONAY

b) UL VALS AUBENAS : Maraudes les mardi et vendredi, Point de ralliement place du Champ de Mars Aubenas –

points de passage : VALS – SAINT ETIENNE DE FONTBELLON – SAINT DIDIER SOUS AUBENAS – LABEGUDE – centre ville AUBENAS – ZA AUBENAS – LALEVADE

c) UL CENTRE ARDECHE : Maraudes les mardi et jeudi au départ de Guilhaud Granges – St peray – Cornas – Soyons – La Voulte puis en direction du sud de la N86 jusqu'au Pouzin sur demande du 115.

III – Déclenchement du plan :

L'intensité des phénomènes météo fait l'objet de 4 degrés, matérialisés par 4 couleurs, par ordre croissant : vert > jaune > orange > rouge.

A chaque degré correspond un niveau de vigilance des services, avec la mobilisation de moyens adaptés (voir tableau ci-après).

NIVEAU VERT	NIVEAU JAUNE	NIVEAU ORANGE	NIVEAU ROUGE
température ressentie minimale > -5° C ou température ressentie maximale positive	température ressentie minimale comprise entre -5°C et -10°C et température ressentie maximale négative ou nulle	température ressentie minimale comprise entre -10°C et -18°C et température ressentie maximale négative ou nulle	température ressentie minimale inférieure ou égale à -18°C et température ressentie maximale négative ou nulle
Augmentation de la capacité d'hébergement d'urgence passant de 124 à 131 places	Capacité d'hébergement d'urgence inchangée : 131 places.	Capacité d'hébergement d'urgence inchangée : 134 places	> Capacité d'hébergement d'urgence inchangée : 134 places > Mobilisation du kit «urgence» de la délégation départementale de la Croix Rouge comprenant un lot de 70 lits/duvets
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Des contacts réguliers sont établis entre la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations et le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) ➤ Existence de 4 accueils de jour sur les communes de PRIVAS, TOURNON SUR RHONE, ANNONAY et AUBENAS. L'accueil de jour d'Entraide et Abri à Tournon Sur Rhône propose des extensions horaires à partir du niveau jaune. ➤ Maraudes 5 jours par semaine. 			

IV – CONTINUITÉ DES PRISES EN CHARGE POUR ANTICIPER LA SORTIE DE L'HIVER :

Les nouveaux publics fréquentant les dispositifs d'urgence et inconnus du SIAO feront l'objet d'une évaluation sociale pour assurer, chaque fois que possible, un parcours d'insertion, d'accès au logement. Cette évaluation sociale en fonction des besoins identifiés sera réalisée et/ou transmise au SIAO qui en fait une synthèse hebdomadaire pour la DDETSPP.

L'objectif de continuité du parcours s'organise autour de la personne.

PREFECTURE DE L'ARDECHE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL, DES SOLIDARITES ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

CAPACITES PAR NIVEAU DE VIGILANCE DU 01/11/2022 au 31/03/2023
ET TYPOLOGIE DES PUBLICS ACCUEILLIS

Association	Téléphone Fax	Public accueilli : H : Hommes F : Femmes E : Enfants FVV : Femme victime de violence	Animaux acceptés : Oui / Non	Places ouvertes à l'année	Capacités supplémentaires Niveau Vert	Capacités supplémentaires Niveau Jaune	Capacités supplémentaires Niveau Orange	Capacités supplémentaires Niveau Rouge	TOTAL DES PLACES PERENNES + HIVER par association
					<i>Température ressentie minimale > -5°C ou température ressentie maximale positive</i>	<i>Température ressentie minimale comprise entre -5°C et -10°C et température ressentie maximale négative ou nulle</i>	<i>Température ressentie minimale comprise entre -10°C et -18°C et température ressentie maximale négative ou nulle</i>	<i>Température ressentie minimale inférieure ou égale à -18°C et température ressentie maximale négative ou nulle</i>	
Entraide et Abri Maison de la Solidarité 17 rue des Alpes ANNONAY	04 75 32 12 47	H. F.	NON	14	0	0	0	0	14
Entraide et Abri Maison de la Solidarité 17 rue des Alpes ANNONAY	04 75 32 12 47	F. E. (FVV)	NON	1	0	0	0	0	1
Entraide et Abri Chemin Combe Rolland SAINT PERAY	04 75 81 01 74 04 75 81 05 61	F. E. (FVV)	NON	1	0	0	0	0	1
Entraide et abri 20 bd Montgolfier TOURNON	09 66 81 80 96 04 75 07 12 29	F. E. (FVV)	NON	2	0	0	0	0	2
Entraide et abri 20 bd Montgolfier TOURNON	09 66 81 80 96 04 75 07 12 29	H. F.	OUI	11	2	0	1	0	14
Diaconat Protestant 14 Allée du Faisceau Sud LE TEIL	04 75 04 95 35 09 55 01 94 23	H. F.	OUI	13	1	0	1	0	15
Association Espoir 2 Bd des Mobiles PRIVAS	04 75 64 70 97 04 75 64 55 15	H. F. E.	NON	14	0	0	0	0	14
ANEF ANNONAY		F. E. (FVV)	NON	5	0	0	0	0	5
ANEF la Petite Fontaine Pont de l'Ouvèze PRIVAS	04 75 64 01 03 04 75 64 67 06	H. F.	OUI	24	4	0	0	0	28
ANEF la Petite Fontaine Pont de l'Ouvèze PRIVAS	04 75 64 01 03 04 75 64 67 06	F. E. (FVV)	NON	3	0	0	0	0	3
* Mairie de Chomérac Accompagnement ANEF	04 75 64 01 03 04 75 64 67 06	F.E. (FVV)	NON	1	0	0	0	0	1
CHRS Urgence Avenue Lattre de Tassigny AUBENAS	04 75 35 90 41 04 75 93 80 44	H. F. E.	OUI	24	0	0	0	0	24
Association des Foyers de l'Oiseau Bleu CHRS l'Eau vive Le Bourg PAYZAC	04 75 39 48 65 04 75 39 45 86	F. E.	NON	8	0	0	1	0	9
Association des Foyers de l'Oiseau Bleu CHRS l'Eau vive Le Bourg PAYZAC	04 75 39 48 65 04 75 39 45 86	F. E. (FVV)	NON	3	0	0	0	0	3
Total des places				124	7	0	3	0	
Total des places hiver + pérennes disponibles par niveau de vigilance				124	131	131	134	0	

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE S'ADRESSER AU :
SIAO 07 - ANEF Vallée du Rhône - 13 bd de Lancelot – 07000 Privas
Contact : 115 (appel gratuit - 7j/7 - 24h/24)
04 75 64 88 40

DECLENCHEMENT DU DISPOSITIF

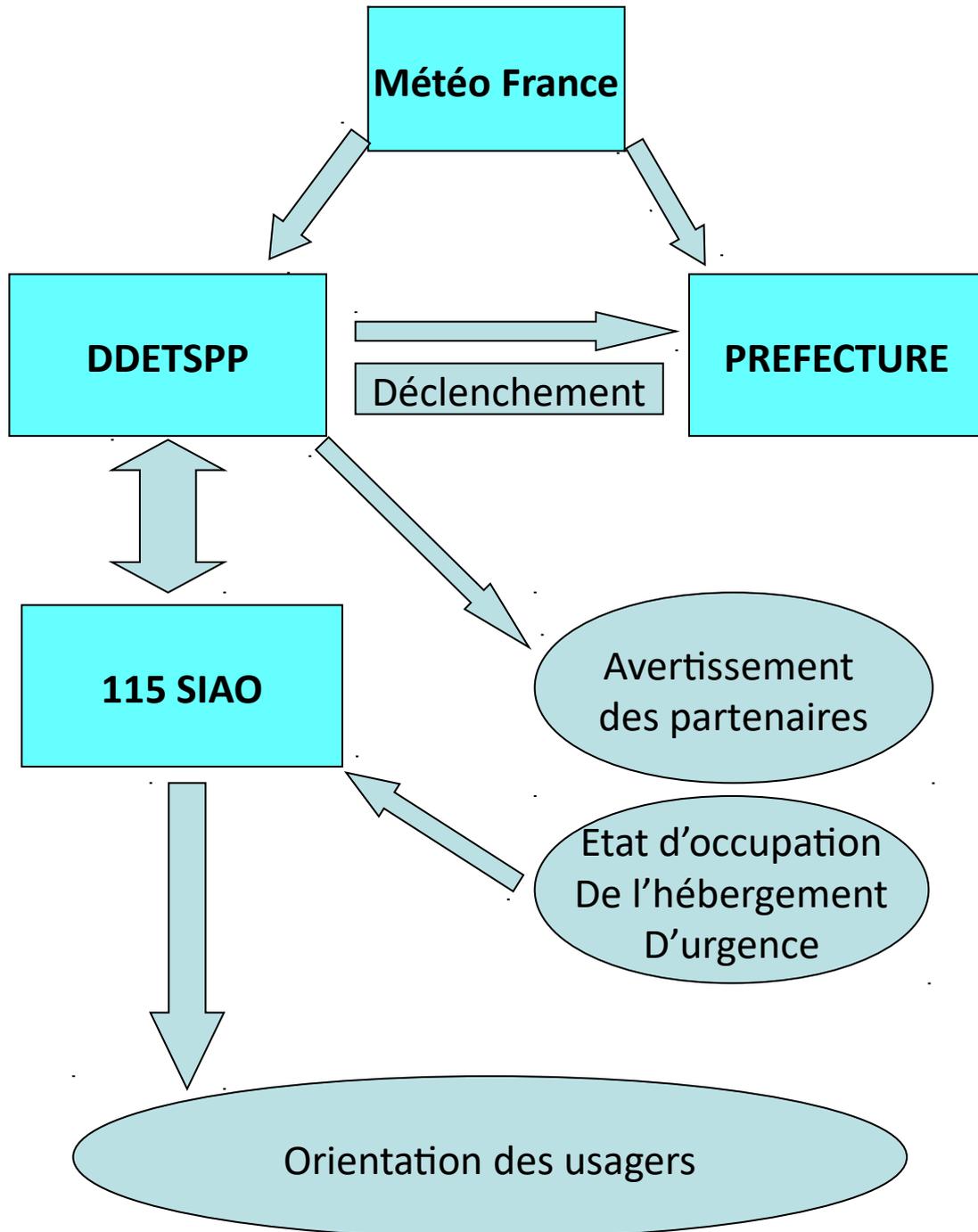


SCHÉMA D'ORGANISATION HIVERNALE 2022-2023

SIAO 07

Recense les demandes d'hébergement et oriente vers les places vacantes

N° "115"

Ligne téléphonique d'information et d'orientation
24h/24h, 7j/7j

ACCUEIL ET HEBERGEMENT

124 PLACES PERMANENTES

131 PLACES à compter du 01/11/2022 au 31/03/2023
à disposition du SIAO

SUIVI ET ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL**ACCOMPAGNEMENT SOCIAL**

- Les structures d'hébergement disposent de travailleurs sociaux en mesure d'accompagner et d'orienter les personnes accueillies
- Le SIAO assure un travail de coordination

LIEUX D'ACCUEIL DE JOUR

(4 STRUCTURES)
Accueil de proximité avec prestations
(besoins primaires, accompagnement social)

CROIX ROUGE MARAUDE

Cartographie des structures d'hébergement d'urgence relevant du SIAO

Département de l'Ardèche

◆ Hébergement d'Urgence
115
124 Places pérennes

